



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Compte rendu du Comité Syndical du mardi 21 décembre 2021

Nombre de conseillers titulaires : 30

Nombre de conseillers suppléants : 23

Le 21 décembre à 18h30, le comité syndical convoqué le 09 décembre 2021 s'est réuni à Dieulefit (salle de la Halle) sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Monsieur Robert LEYMAN .
Bouvières :	Monsieur Damien BOMPARD .
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Absent.
Dieulefit :	Mesdames Geneviève MORENAS (procuration de monsieur Jacques GLAYZE) ; messieurs Christian BUSSAT , Marc EBERHARD , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Excusé.
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Marc-André BARBE , Patrick FAYN .
La Roche Saint Secret :	Absent.
Le Poët-Laval :	Messieurs Richard BOUQUET , Jérôme CUCHE , Patrick CHASSEPOT , Rémy PELLEGRIN .
Les Tonils :	Excusée.
Montjoux :	Monsieur Philippe PATRY .
Orcinas :	Monsieur Maurice ROUSSET .
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Monsieur Stéphane GALDEMAS .
Salettes :	Monsieur Jean-Marie ICARD .
Souspierre :	Monsieur Pierre MOSSAZ .
Teyssières :	Excusé.
Vesc :	Monsieur Didier ALAIZE .

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 20 (dont 1 procuration).

Quorum : 10 (période de crise sanitaire).

Délégué(e)s excusé(e)s : Mesdames Mireille Blanc, Francette Chapus, Anne Desloges, Eliette Guilhaud, messieurs Jacques Glayze, Jacques Holz, Patrice Magnan.

Monsieur le président remercie la commune de Dieulefit de recevoir le comité syndical.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Geneviève Morénas est désignée secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Approbation du procès-verbal du comité syndical du mercredi 27 octobre 2021.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du comité syndical du mercredi 27 octobre 2021.

Il est conclu à l'adoption du compte-rendu, à l'unanimité des délégués présents lors de la dernière séance.

1. Décision du président

Décision 08/2021 du 29 novembre 2021 pour le remplacement du photocopieur du SIEA pour un montant de 6 200,00 euros ht de modèle Sharp et d'une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 800,00 euros ht. Entreprise Koesio.

2. Délibération instituant la journée de solidarité.

La préfecture de la Drôme demande au SIEA de valider l'organisation de la journée de solidarité par une délibération du comité syndical.

Le Président expose au comité syndical qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité.

Il propose au comité syndical que cette journée soit effectuée de la manière suivante au choix de l'agent :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai ;
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la journée de solidarité sera accomplie dans la collectivité de la manière suivante au choix de l'agent et à compter du 01 janvier 2022 :

- **Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai ;**
- **Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur.**

(Vote des tarifs 2022 – Les tarifs sont votés hors taxe, les taux de TVA pouvant varier en cours d'année sur décision des pouvoirs publics).

3. Tarifs assainissement non collectif 2022.

Rapporteur : monsieur Jean-Pierre Fabre, vice-président ANC.

Monsieur J-P. Fabre présente les tarifs ANC 2022 et propose de fixer le tarif de la redevance annuelle à 28,00 euros ht (30,80 euros ttc) contre 27,50 euros en 2021 (30,25 euros ttc). La redevance inclus, outre le contrôle de bon fonctionnement des installations, un service de conseils pour les usagers, l'instruction des dossiers de réhabilitation et le contrôle obligatoire en cas de vente. Les autres tarifs restent inchangés.

	Tarifs ht 2021	Propositions tarifs ht 2022
Redevance annuelle tva 10%	27,50 euros	28,00 euros
Instruction dossier neuf tva 20%	250,00 euros	Inchangé
Dont Conception	180,00 euros	Inchangé
Dont Réalisation	70,00 euros	Inchangé
Refus de RDV	55,00 euros	Inchangé
Absent au RDV	50,00 euros	Inchangé
1 ^{er} diagnostic	100,00 euros	Inchangé



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Réhabilitation	Inclus dans la redevance	Inchangé
Contrôle pour vente	Inclus dans la redevance	Inchangé

Discussions :

Monsieur Pierre Mossaz (Souspierre) demande que le contrôle de mise en place de l'installation avant remblaiement soit bien fait systématiquement.

Monsieur Marc-André Barbe (La Bégude de Mazenc) souhaiterait rendre payant le contrôle des installations en cas de vente (aujourd'hui inclus dans la redevance). Il rappelle que suite à la vente d'un bien immobilier, l'acquéreur a 1 an pour mettre aux normes son installation. Cette remise aux normes a souvent fait l'objet d'une négociation de prix avec le vendeur.

Un dialogue s'engage, le bureau du SIEA n'est pas hostile à cette proposition qui sera discutée lors d'un prochain comité syndical.

Monsieur Philippe Patry (Montjoux) demande qu'une mesure des boues soit réalisée chez les particuliers au moment du contrôle, afin de réaliser la vidange de la fosse seulement en cas de nécessité.

Le SIEA va chercher un appareil de mesure des boues compatible avec les obligations réglementaires en matière de protection de la santé des agents en charge du contrôle.

Monsieur le Président met au vote les propositions de tarifs 2022.

Après discussion et délibération, le comité décide à la majorité (19 pour et 1 contre – M Philippe Patry) :

- **De voter les tarifs ANC 2022 comme présentés par monsieur J-P. Fabre.**

4. Tarifs eau potable 2022.

Rapporteur : monsieur Jérôme Cuche, vice-président EAU POTABLE.

Monsieur Jérôme Cuche présente les propositions de tarifs EAU POTABLE 2022 :

Part fixe tva 5,5%	Tarifs HT 2021	Proposition tarifs HT 2022
Abonnement	22,00 euros	Inchangé
Location compteur	10,00 euros	Inchangé
Part proportionnelle tva 5,5%		
M3	1,16 euro	1,18 euro
Redevances Agence de l'Eau tva 5,5%		
Prélèvement	0,15 euro	Inchangé
Pollution	0,28 euro	Inchangé
Autres tarifs 20%		
Ouverture, fermeture de branchement	60,00 euros	Inchangé
Fermeture bouche à clé	15,00 euros	Inchangé
Déplacement non justifié	60,00 euros	Inchangé
Branchement	Réel + 10% frais généraux	Inchangé



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Modification demande	branchement sur	Réel + 10% frais généraux	Inchangé
-------------------------	-----------------	---------------------------	----------

Il s'agit d'une recette complémentaire sur une consommation de 300 000 m³ de 6 000,00 euros / an qui permettra de compenser différentes augmentations de fournisseurs.

Monsieur le Président met au vote les propositions de tarifs 2022.

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité

- **De voter les tarifs Eau potable 2022 comme présentés par monsieur Jérôme Cuche.**

5. Tarifs assainissement collectif 2022.

Rapporteur : monsieur Marc Eberhard, vice-président ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur Marc Eberhard présente les propositions de tarifs ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 :

Part fixe tva 10%	Tarifs HT 2021	Proposition tarifs HT 2022
Abonnement	35,00 euros	Inchangé
Part proportionnelle tva 10%		
M3		Inchangé
T 1 de 0 à 60 m ³ / semestre	1,60 euro	
T 2 de 61 à 125 m ³ / semestre	1,70 euro	
T3 de 126 à 150 m ³ / semestre	1,80 euro	
T4 au-delà le 150 m ³ / semestre	2,00 euros	
Redevance Agence de l'Eau tva 10%		
Modernisation	0,15 euro	0,16 euro
Autres tarifs tva 20%		
Frais de branchement	Réel + 10% frais généraux + PFAC	Inchangé
PFAC + dégressivité à partir de 6 logements	5 500,00 euros – frais réels partie publique	Inchangé
Extension de l'existant	M2 créés X 30,00 euros	Inchangé
Modification du branchement sur demande	Réels + 10% de frais généraux	Inchangé

- Frais de branchement (par logement) : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
 - Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
 - Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
 - Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC
- Branchement supplémentaire : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
 - Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
 - Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
 - Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

- Raccordement de logements supplémentaires sur branchement existant : Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :
Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC
Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC
Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC
- Modification de branchement (à la demande de l'usager) : Réel (devis) + 10% de frais généraux.
- Extension et changement de destination : m2 créés X 30,00 euros ht.

Monsieur le vice-président souligne que seul le tarif de la redevance de modernisation des réseaux subit une augmentation. Cette dernière est décidée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à qui cette redevance est reversée en totalité par le SIEA.

Monsieur le Président met au vote les propositions de tarifs 2022.

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité

- ***De voter les tarifs Assainissement collectif 2022 comme présentés par monsieur Marc Eberhard.***

6. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement sur l'année 2022.

Monsieur le Président indique qu'entre le 1^{er} janvier 2022 et le vote du budget (au plus tard le 15/04/2022), le SIEA peut engager :

- En fonctionnement 100% des crédits votés en 2021, sans vote requis.
- En investissement 25% des crédits votés en 2021, ***après accord du comité syndical.***

Ce qui représente pour la section investissement en eau :

Chapitre 21 – 7 000,00 euros

Chapitre 23 – 183 000,00 euros

Ce qui représente pour la section investissement en assainissement collectif :

Chapitre 23 – 841 000,00 euros

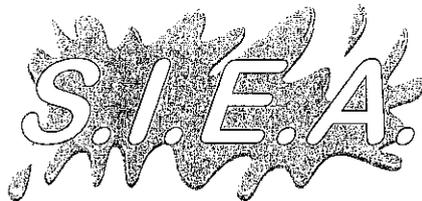
Monsieur le président met au vote cette proposition.

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité

- ***De voter ces autorisations d'engagement des dépenses d'investissement pour l'année 2022.***

7. Dédommagement du domaine provençal (camping) pour le passage des engins de chantier (bassin d'orage).

Monsieur le président informe le comité syndical que dans le cadre de la réalisation du Bassin d'Orage à Dieulefit, le seul accès au chantier pour les camions de grosses charges est un chemin qui traverse le camping.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Le président, le bureau du SIEA et le directeur ont rencontré à plusieurs reprises les propriétaires du camping afin de trouver un accord sur l'utilisation du chemin. Il s'agit du passage d'une foreuse de 110 tonnes, de camions toupies (environ 200 camions) ...

Aussi, outre la remise en état du chemin, pour laquelle le camping demande une participation de 10 000,00 euros ht, les propriétaires sollicitent un dédommagement pour perte de chiffre d'affaires sur les 15 premiers jours d'avril d'un montant de 20 000,00 euros ht (montant justifié par l'expert-comptable du Domaine Provençal).

Discussions :

Monsieur Marc Eberhard (vice-président assainissement) précise que les 10 000,00 euros de réfection de chemin seront retirés du marché Rivasi et payé directement au Domaine Provençal.

Monsieur Christian Bussat (Dieulefit) soutient la décision du SIEA de participer au dédommagement du camping.

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité

- ***D'autoriser monsieur le président à signer une convention de dédommagement avec les propriétaires du Domaine Provençal de Dieulefit.***

8. Questions diverses.

- Madame Geneviève Moréas (Dieulefit) indique avoir participé à une réunion du SCOT ayant pour thème les enjeux dans le domaine de l'eau et s'étonne de l'absence du SIEA lors de cette réunion. En outre, elle demande si le SIEA a des données sur l'état des nappes phréatiques et des débits des cours d'eau du territoire.

Le SIEA n'a pas été invité à participer à la réunion du SCOT.

De plus, le président et des élus rappellent à madame Moréas que l'état des débits des cours d'eau sont de la compétence des syndicats de rivières.

Le SMBRJ (Syndicat Mixte du Bassin Roubion Jabron) et le SMBVL (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez). Ces structures mettent en place des PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) sur les bassins versants auxquels le SIEA est associé et participe régulièrement aux réunions.

En ce qui concerne le niveau des nappes, c'est la Direction Départementale des Territoires de la Drôme qui est en charge de leur surveillance. Là encore le SIEA participe aux réunions du comité départemental sécheresse.

Le SIEA déclare tous les ans à l'Agence de l'Eau les prélèvements réalisés pour la distribution de l'eau potable. Ces données sont également renseignées dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS 2020 présenté et voté le 27 octobre 2021 par le comité syndical et présenté le 13 décembre en conseil municipal de Dieulefit). Ce document a été transmis aux délégués le 18 octobre 2021.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Eléments déclarés en 2019 et 2020 par le SIEA :

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Var. en %	Protection de la ressource
BARJOL Montjoux	221 853	226 272	+ 2	100%
FABRAS Dieulefit	33 317	42 877	+ 28,7	100%
ESTAMPES Le Poët-Laval	43 271	40 958	-5,3	100%
FARNIER Dieulefit	29 110	28 326	-2,7	100%
VEYRET Dieulefit	142 014	145 203	+2,2	100%
Total	469 565	483 636	+3	100%

Taux de rendement du réseau 2020 (après modifications en concertation avec la DDT et l'Agence de l'Eau) : 72,2%

Ces informations sont aussi disponibles sur le site internet du SIEA : www.sieapdd.fr rubrique Ressources – Rapport 2020 sur le prix et la qualité des services et sur le site www.eaufrance.fr rubrique Sispea.

- Monsieur le président donne lecture d'une lettre de la commune de La Bégude de Mazenc relative à un prochain transfert de la compétence assainissement collectif au SIEA. Le conseil municipal du 13 décembre a voté à l'unanimité, l'étude pour un transfert éventuel.

- Le bureau du SIEA a rencontré le 20 décembre les élus de la commune de Bourdeaux également dans la perspective d'un éventuel transfert.

Le Bureau et les délégués du SIEA se réjouissent de ces initiatives. La commune de Rochebaudin transférera sa compétence de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022 au SIEA.

- Travaux du SIEA (bassin d'orage et station de traitement des eaux usées). Les travaux avancent dans les délais prévus aux plannings.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Fait à Dieulefit, le 22 décembre 2021

Pour Le président, Richard Bouquet,
le vice-président,

Sylvain Jean

